

## TARIFS ASSOCIATIONS

## TARIFS salle polyvalente ESPACE DES "COULINES" SAINT - LYPHARD (MAJ - CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2021)

Renseignements à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture : 02 40 91 41 08

Toute réservation doit se faire IMPÉRATIVEMENT par écrit à l'attention de Monsieur le Maire de Saint-Lyphard, 1 rue de Kério, 44410 SAINT-LYPHARD



		SURFACE m <sup>2</sup>	ASSOS HUMANITAIRES A BUT NON LUCRATIF	ASSOCIATIONS			CAUTION SALLE	CAUTION MENAGE	FORFAIT MENAGE
				SAINT-LYPHARD	SAINT-LYPHARD	EXTERIEUR			
				soirée générant des recettes	soirée sans recettes - participation aux fluides				
Salle des IRIS + bar	demi-journée	100 m <sup>2</sup> (80 pers.)	GRATUIT	90 €	40 €	180 €	500 €	100 €	OPTIONNEL 100 € (1)
	1 jour		GRATUIT	150 €	40 €	300 €			
	2 jours		GRATUIT	300 €	80 €	600 €			
Salle des ROSEAUX + bar	demi-journée	300 m <sup>2</sup> (220 pers.)	GRATUIT	180 €	80 €	360 €	1 000 €	200 €	OBLIGATOIRE 200 €
	1 jour		GRATUIT	250 €	80 €	600 € (3)			
	2 jours		GRATUIT	480 €	160 €	980 €			
Site (Salle Iris et Roseaux + bar) (4)	1 jour	400 m <sup>2</sup> (300 pers.**)		400 €	120 €	900 €	1 500 €	250 €	OBLIGATOIRE 250 €
	2 jours			780 €	120 €	1 580 €			
Bar + terrasse extérieure		200 m <sup>2</sup>		60 €	60 €	100 €	250 €	100 €	Ménage obligatoire à charge de l'utilisateur
Cuisine (forfait)	1 jour	50 m <sup>2</sup>	150 €	150 €	150 €	180 €	500 €	150 €	Ménage obligatoire à charge de l'utilisateur
	2 jours		230 €	230 €	230 €	270 €			

(1) **Forfait ménage OPTIONNEL** : il ne comprend pas le rangement des tables et des chaises, le nettoyage sommaire de la salle (décorations, déchets au sol, etc.) et du bar (verres, bouteilles) qui RESTENT A CHARGE DES UTILISATEURS

(2) **caution MENAGE** : une salle rendue non rangée, excessivement sale pourra faire l'objet d'une retenue de la caution ménage

(3) 500 € pour les associations humanitaires "extérieures" dans le cadre d'une manifestation générant des recettes

(4) **Au-delà de 300 personnes (hors spectacles)** : obligation d'un personnel identifié et qualifié pour l'incendie, qui SERA FACTURE A L'UTILISATEUR pour les particuliers et les associations, si la Commune doit faire appel à un prestataire ; si ce n'est pas le cas, l'utilisateur devra justifier de la qualification de l'intervenant

La préparation de la salle (décoration) peut se faire pendant l'état des lieux et dans la limite de 2h - au-delà une demi journée sera facturée,